

LA BATAILLE CONTINUE...

La défaite de De Gaulle, le 27 avril 1969, a été durement ressentie par les tenants du corporatisme.

Dans le mouvement ouvrier elle avait, pour un moment, réduit au silence tous les «*syndicalistes modernes*» et autres «*planificateurs démocratiques*».

Mais comme il fallait s'y attendre, le répit n'aura été que de courte durée et voilà que les contemporains de la lutte des classes, les apôtres du «*bien commun*» s'agitent avec plus de frénésie que jamais.

A l'opposé, ceux qui entendent ne rien renier et veulent demeurer fidèles au syndicalisme traditionnel se retrouvent de plus en plus nombreux sur des positions de plus en plus claires.

Il semble bien qu'un processus soit déjà amorcé dont le congrès de la *Fédération Force-Ouvrière des Cheminots* qui s'est tenu à Montrouge les 2, 3, 4 et 5 décembre 1969 constituera probablement une étape importante.

Rarement, un congrès syndical aura poussé le souci de clarification aussi loin.

En proclamant que: «*L'Etat a toujours été et reste la superstructure des structures existantes*».

En dénonçant: «*La politique dite «des revenus» dont les mécanismes s'identifiaient autrefois aux procédures TOUTÉE, assorties d'une enveloppe budgétaire insuffisante a conduit de 1964 à 1968 les syndicalistes qui acceptèrent ce corset à des démarches qui ont toutes tourné à la mendicité aussi inutile qu'humiliante*».

En refusant les procédures «*susceptibles de résulter du rapport MARTIN*» dont il dit que:

«*La procédure nouvelle n'est d'ailleurs qu'un mécanisme visant, aux dires mêmes du gouvernement et par sa voix la plus autorisée, à la signature de contrats pluri-annuels passés entre une direction qui ne peut avoir en ce domaine les moyens d'une véritable autonomie et les fédérations.*

En réalité et par direction interposée c'est entre l'Etat - qui n'a jamais tenu ses promesses et pour cause - et les syndicalistes que ce contrat serait passé.

Il serait complété simultanément par un contrat à moyen terme conclu entre l'Etat et la Direction. Ce deuxième document, véritable contrat de programme serait en fait un instrument d'application des normes du Plan».

Enfin, en précisant que:

«*Le congrès ne confond pas ces contrats, qu'on tente de nous extorquer avec les négociations paritaires ou tripartites qui doivent avoir pour objet de défendre les intérêts des cheminots: c'est là une attitude traditionnelle du mouvement syndical et qui ne saurait être assimilée, parce qu'elle n'est pas de même nature, à une caution quelconque apportée à des préoccupations qui ne sont pas celles de la classe ouvrière.*

Il déclare en outre que la Fédération et ses syndicats ne sauraient en aucune manière se priver de tous moyens de lutte en leur pouvoir pour réaliser les objectifs que leurs organismes réguliers ont définis».

Le congrès des cheminots non seulement refuse les «*contrats de progrès*» mais prend position sur la politique dite de «*participation*».

Il convient de préciser que la position arrêtée à Montrouge n'est pas le fruit d'une improvisation.

Les militants qui l'ont adoptée en mesurent toutes les conséquences, ils savent qu'elle marque le début d'une lutte d'autant plus difficile qu'elle risque malheureusement d'être fratricide.

Le document que nous publions ci-après s'inscrit lui aussi dans cette bataille.

Alexandre HÉBERT.
